

Agent traitant: Martine LEONARD (04/221.80.95)

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2015

ADDENDUM

M. l'Echevin FIRKET

A.D. 62 bis

Dynamiser le Périmètre touristique de Liège.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de

Mmes Christine DEFRAIGNE, Elisabeth FRAIPONT,

MM. Raphaël MIKLATZKI, Pierre GILISSEN, Fabrice DREZE,

Michel PETERS, Conseillers communaux.

A.D. 62 ter

L'offre des TECs ne doit pas être réduite mais étoffée.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de

Mmes Sophie LECRON, Bénédicte HEINDRICHS, Conseillères

communales.

M. l'Echevin SCHROYEN

A.D. 98 bis0

Motion relative à un engagement de la commune de Liège en vue de la COP21 (Conférence des parties sur le changement climatique

de Paris en novembre et décembre 2015).

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de

Mme Bénédicte HEINDRICHS, Conseillère communale.

151023

e Bourgmestre,

WillyDEMEYER



Point ajouté à l'ordre du jour du conseil communal du 26 octobre 2015 Dynamiser le Périmètre touristique de Liège

(1)

Préambule

Considérant que nos centres villes ont subi plusieurs impacts négatifs découlant de l'étalement urbain d'après-guerre, de la démocratisation de l'automobile, de l'accélération du développement des banlieues, ainsi que de l'émergence des centres commerciaux régionaux ;

Considérant que ce constat soulève depuis plusieurs années divers questionnements sur les mesures de contrôle à adopter.

Considérant le schéma de développement commercial;

Considérant la reconnaissance d'un périmètre touristique par arrêté ministériel du 3 décembre 2013 ;

Considérant l'importance de mettre en place une véritable politique de développement commercial dans le périmètre reconnu ;

Considérant qu'il importe de mener des interventions qui se situent bien au-delà des actions strictement cosmétiques.

Dispositif

Le Conseil communal de Liège adopte le plan d'actions ci-annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Christine Defraigne Elisabeth Fraipont Raphaël Miklazki Pierre Gilissen Fabrice Drèze Michel Péters Conseiller communaux



Plan d'action pour dynamiser le périmètre touristique de Liège

(2) 1. Mise en place d'une Société de développement commercial « Périmètre touristique de Liège » : une prise en charge « du milieu par le milieu »

La Société de développement commercial (SDC) ou Business Improvement District (BID) est un concept inventé au départ à Toronto au Canada dans les années '70, puis qui a porté ses fruits et essaimé dans l'ensemble des Etats-Unis, au Canada, au Brésil, en Afrique du Sud. Implanté en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Luxembourg, l'idée connaît une première expérience belge, à Courtrai.

Le concept est déclinable à volonté ; il peut s'adresser à des propriétaires par exemple pour améliorer la qualité de vie, mais le MR envisage lui de l'appliquer, comme à Courtrai, à un quartier commerçant, le quartier délimité par le périmètre touristique de Liège.

La SDC est constituée librement par les commerçants d'un périmètre choisi. Elle est administrée par un conseil composé de commerçants et d'un nombre très réduit de politique (nous suggérons un membre de la majorité et un de l'opposition) et de représentants des comités de quartiers car leur délimitation est souvent plus réduite. Nous avons la volonté d'y associer toutes les forces vives, dans l'esprit du « Placemaking » dont la force repose sur la conception d'espaces publics où dans le processus de conception, de décision et de gestion de projet laissant une place centrale aux habitants et aux commerçants.

L'UCM et l'Unizo proposent d'élaborer un « Business Improvement District », soit un plan d'investissement pour chaque quartier commerçant. Celui-ci aurait pour objectif de mettre sur pied des projets, initiatives et services favorisant l'activité des commerces de proximité. Pour les organisations patronales, « ces plans seraient financés en partie par le privé (contributions existantes des commerçants, comme par exemple la taxe sur les enseignes) et en partie par les pouvoirs publics. Si les plans ont l'approbation d'une large majorité des commerçants de la zone concernée, la Région s'engagera à libérer un montant similaire pour la mise en œuvre du plan du quartier commerçant ».

2. Evolution et renforcement des actions de Liège-Centre vers un « bras armé » du développement commercial du Périmètre touristique de Liège

La SDC – un partenariat public-privé – serait financièrement soutenue par trois types d'interventions financières qui concrétiseraient un véritable budget participatif délégué aux commerçants afin qu'ils valorisent leur outil :

une redevance des commerçants qui serait compensée par une remise de la taxe sur les enseignes. Cette redevance, entièrement déductible, pourrait être calculée en référence à la surface utile du commerce et serait plafonnée.





- une intervention financière de la Ville d'un montant équivalent à celui récolté via la redevance
- une intervention régionale via le subventionnement à l'actuelle Liège-Centre.



En effet, nous suggérons de mener une réflexion sur l'évolution et le renforcement des actions de l'actuelle Liège-Centre vers un véritable outil de dynamisation du Périmètre touristique de Liège.

Les missions de « Liège-Centre » seront fixées entre partenaires, mais elles pourraient toucher à :

- La promotion;
- L'amélioration de l'environnement;
- la lutte contre les surfaces commerciales non affectées ;
- l'encouragement des investissements publics et privés ;
- l'augmentation de la valeur de l'animation pour les clients et les visiteurs;
- une communication renforcée, internationale, multilingue;
- des actions promotionnelles d'envergure mobilisant plusieurs centaines de commerces (chèque-cadeau échangeable dans tous les commerces, chèque parking, etc.)
- L'animation festive (village gaulois, marché de Noël, etc.)

3. D'autres initiatives, à titre d'exemples...

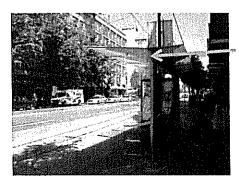
3.1. Mise en valeur du patrimoine et de la culture

Compte tenu de la grande concentration de bâtiments historiques et culturels, il conviendrait d'équilibrer l'affichage commercial afin de ne pas effacer les vestiges du passé, au contraire. Certaines devantures anciennes sont aujourd'hui recouvertes par un affichage commercial moderne qui devrait disparaître. L'exemple de l'immeuble rénové Place Saint-Lambert doit montrer la voie à l'avenir.

Le mobilier urbain devrait être adapté afin de favoriser les pauses lors de son parcours dans le Périmètre touristique.

Une signalétique moderne (QR code) devrait être apposée sur chaque édifice pour en relater son histoire, mais aussi sa programmation (pour ce qui concerne les lieux culturels).

3.2. Un marketing visuel uniforme et identifiable



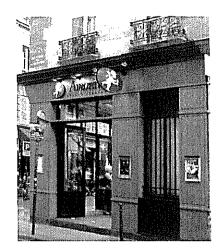
Le mobilier urbain (abribus, panneaux publicitaires, etc.) devrait être clairement estampillé « Périmètre touristique » afin d'indiquer à chacun qu'il pénètre dans le cœur du tourisme liégeois.

Cela s'inscrirait dans un marketing visuel appliqué à tous les commerces du Périmètre touristique, la volonté étant d'uniformiser au maximum les



enseignes dans un but d'identification rapide du quartier et d'homogénéisation. Le commerçant serait incité à s'intégrer dans cette dynamique.

Une Charte esthétique des devantures commerciales s'ajouterait à cette dynamique. Investir dans sa vitrine ou son enseigne, c'est investir dans le présent pour séduire une clientèle nouvelle ; c'est aussi investir pour demain car c'est augmenter la valeur de son entreprise et favoriser sa reprise, c'est donc une action importante de redynamisation du commerce (cf. Ville de Châtillon ou d'Agen en France notamment).



3.3. Etablissement d'une charte et d'un label qualité « Périmètre touristique »

Plus largement, une Charte qualité reprendra les engagements des différents acteurs (Ville, SDC, Tourisme, comités de quartier, etc.) pour développer le commerce et le tourisme.

Elle définira notamment :

- les moyens d'utilisation du commerce comme vecteur de créations d'emplois, d'accompagnement à l'emploi et de formation;
- comment dynamiser le commerce pour faciliter l'implantation d'offres innovantes, créatrices de richesses, emblématiques, etc. ;
- comment préserver et accompagner le dynamisme du commerce du Périmètre touristique ;
- les engagements communaux en cas de travaux, en ce compris via impétrants publics ou privés.
- Etc.



A cette Charte, un label de qualité serait associé, la SDC récompensant par année un commerçant dans divers domaines d'activités (fine bouche, artisanat, art, etc.).

3.4. Création d'une carte de fidélité unique

La mise en place d'une société de développement commercial est LE moment pour mettre en place une carte de fidélité estampillée « Périmètre touristique » impliquant tous les acteurs

commerciaux et institutionnels. Ainsi, le visiteur d'un musée, le spectateur du cinéma ou de l'opéra, par exemple, verrait également sa carte de fidélité comptabilisée de quelques « points » de fidélité.







Le principe, notamment développé à Nivelles, est de pouvoir comptabiliser des points de fidélité partout, mais aussi de pouvoir les échanger partout. La SDC prendrait en charge les frais d'activation, le coût des cartes à distribuer et l'abonnement mensuel au système pendant une période déterminée permettant de populariser le système.

Chaque commerçant créditerait, lors d'un achat, un compte virtuel qui serait débité lorsque la carte de fidélité est utilisée en déduction d'un achat. Le but est de limité au maximum l'intervention du commerçant et de réduire sa charge administrative.

3.5. Tester son commerce... GRATUITEMENT!

Tout à saluant l'initiative de Créashop à Liège, nous estimons qu'il faut aller plus loin. Notre objectif est de permettre aux personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur concept au sein d'une boutique pilote située dans le Périmètre touristique. Ce dispositif permettrait de répondre à diverses problématiques rencontrées par tout entrepreneur :

- se confronter à la réalité du marché
- se confronter au métier de commerçant
- tester son activité

Les porteurs de projets pourraient tenter l'expérience GRATUITEMENT pendant 4 mois (+ 2 mois éventuels) avant de s'installer durablement dans le lieu ou à proximité. La SDC assurerait également un appui technique (kit communication, agenceur, etc.).



3.6. Un lieu d'accueil digne de l'initiative commerciale

Nous suggérons enfin de profiter de la réorganisation des services communaux suite au déménagement de la cité administrative pour implanter tous les services liés au commerce dans un seul lieu emblématique où s'installerait également le SDC Périmètre touristique de Liège.

Toute personne qui souhaite entreprendre, tout commerçant doit pouvoir se rendre et être informé dans un guichet unique spécialement dédié au commerce. Nous proposons d'étudier l'implantation de ce lieu au cœur même de la cité ardente, en adéquation avec d'autres fonctions, sur le site de l'Îlot Tivoli où nous souhaiterions voir coexister les fonctions commerciales, touristiques et d'animation de notre ville.







En application de l'article 1122-24 du Code de la démocratie Locale et de la décentralisation, Motion déposée par les groupes PTB+ et Ecolo au conseil communal d'octobre 2015

L'offre des TECs ne doit pas être réduite mais étoffée

Le conseil communal, en séance publique,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus spécialement ses articles L 1122-20 al. 1er, L 1122-26 par. 1er, L 1122-30 al. 1er;

Vu la décision du conseil d'administration des TEC Liège de diminuer l'offre sur 15 lignes en province de Liège ;

Vu que les lignes 2, 3, 7, 10, 12, 20, 25, 27, 140 et 240 qui desservent le territoire communal, sont impactées ;

Vu l'attachement de la Ville de Liège à la mobilité;

Considérant la nécessité des transports en commun pour répondre aux besoins de mobilité de nos concitoyens ;

Considérant que ces besoins de mobilité s'expriment dans des proportions variées à toutes les heures de la journée ;

Considérant que la satisfaction des besoins de mobilité en dehors des heures de pointe réponde par ailleurs à d'autres besoins, en particulier pour les plus jeunes : le besoin de se divertir, de sortir et de se cultiver ;

Considérant l'importance des transports en commun publics pour garantir un maximum de sécurité routière ;

Considérant que les transports en commun publics sont aussi importants le week-end, en ce compris le dimanche, spécialement pour les usagers qui n'ont pas de véhicule ;

Considérant que cette décision constitue un recul de la qualité du service public rendu aux usagers qui financent ce service public par leurs taxes et impôts divers ;

Considérant que la suppression des services pourrait engendrer dans le futur une réduction des engagements ;

Considérant l'importance des transports en commun public dans une optique écologique de diminution de la production de gaz carbonique et de l'effet de serre ;

Considérant l'imminence d'un nouveau plan communal de mobilité et les préjudices que pourraient causer une telle décision sur un tel plan

Le conseil communal de la Ville de Liège, réuni en ce 26/10/2015, par ces motifs, adopte par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions la motion suivante :

Le conseil communal

- Regrette la diminution de l'offre envisagée sur les lignes 2, 3, 7, 10, 12, 20, 25, 27, 140 et 240
- Demande au conseil d'administration des TEC Liège-Verviers d'abandonner la diminution envisagée sur les lignes 2, 3, 7, 10, 12, 20, 25, 27, 140 et 240 ;
- Envoie cette motion aux différents membres du conseil d'administration des TEC Liège-Verviers, aux membres du conseil d'administration de la SRWT et au Ministre des transports.

Sophie Lecron

Pour le groupe PTB+

Bénédicte Heindrichs

Pour le groupe Ecolo

Proposition de motion introduite par Bénédicte Heindrichs, conseillère communale.

Motion relative à un engagement de la commune deLiege en vue de la COP21 (Conférence des parties sur le changement climatique de Paris en novembre et décembre 2015)

Séance publique du 26 octobre 2015

Le conseil communal de Liege

Considérant que notre commune et nos territoires n'échappent pas aux conséquences des changements climatiques (ex : inondations, perte de biodiversité...) mais qu'ils peuvent aussi apporter des solutions durables pour répondre à ce défi et cela en complément des engagements des Etats, des Régions, de la société civile et du secteur privé ;

Considérant que la science et le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur les Evolutions du Climat) nous alertent des risques majeurs auxquels fait face notre planète si nous ne transformons pas nos manières de produire, de consommer dans les prochaines années afin de limiter l'augmentation de la température globale à moins de deux degrés ;

Considérant que jusqu'à présent les Sommets Internationaux sur le climat n'ont pas débouché sur un accord global assez ambitieux sur le climat ;

Considérant que les investissements en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, que des décisions en matière de mobilité et d'alimentation moins émettrices de CO2 peuvent contribuer à l'abaissement des coûts énergétiques, à une réduction de la surconsommation des ressources naturelles et favoriser notre économie par la création d'emplois dans des filières plus durables ;

Considérant qu'en tant que décideurs les Exécutifs locaux sont des acteurs clés pour mettre en œuvre des actions au niveau communal et pour catalyser les parties prenantes et les citoyens par une approche systémique de la gestion des communes (urbanisme, transport, énergie, résilience des bâtiments...).

Considérant enfin que le prochain sommet international sur le climat à Paris en Novembre et Décembre 2015 (COP 21) sera déterminant pour l'avenir de notre planète et qu'il devra se conclure par un accord ambitieux et contraignant pour la période postérieure à 2020.

Décide d'adopter la résolution qui suit :

Nous, conseillers communaux rappelons

Que la lutte contre les changements climatiques représente un enjeu déterminant pour nos commun es et le bienêtre présent et à venir de nos citoyens ;

Que plus de 6000 villes et communes d'Europe, structurées en réseaux (Convention

des Maires, Energycities, ...) dont Liege fait partie, se sont déjà engagées à réduire d'au moins 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 ;

Que les actions déjà engagées dans cet objectif entre autre grâce à des « plans climat locaux» ont permis de réduire parfois significativement leurs émissions de gaz à effet de serre mais aussi de créer des emplois, de réduire la précarité énergétique, de lutter contre la pollution de l'air et d'engager nos territoires et nos entreprises dans une dynamique de transition énergétique ;

Qu'il faut absolument une dynamique concertée entre tous les niveaux de pouvoir mais aussi un soutien fort aux initiatives locales

Nous nous engageons pour notre part :

A amplifier nos politiques actuelles et à tendre avec l'ensemble de nos partenaires à atteindre au niveau communal les objectifs énergétiques et climatiques actuellement proposés par le Conseil Européen de l'environnement ;

A renforcer notre coopération et le partage d'expériences avec d'autres collectivités locales

A orienter lorsque c'est possible les investissements publics communaux et les marchés publics vers des choix et des filières sobres en carbone.

- A intervenir sur différents secteurs responsables des émissions de gaz à effet de serre

comme l'isolation des bâtiments, la mobilité, la production d'énergie, la valorisation des déch ets, l'alimentation dans les collectivités...

A appeler les Autorités européennes à renforcer leur soutien à l'action des pouvoirs locaux en faveur de la lutte contre les changements climatiques afin qu'elles bénéficient plus directement et fortement des financements européens.

Nous confirmons ainsi notre détermination à contribuer à notre niveau aux engagements qui seront indispensables au succès de la COP21.